

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE COURDEMANCHE

Procès-verbal de l'installation du Comité syndical et de l'élection d'un Président, d'un vice-président et d'un secrétaire

Convocation du 04.06.2020.

L'an deux mil vingt, le douze juin à huit heures trente, les délégués des communes de Saint-Germain-sur-Avre et de Courdemanche, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Saint-Germain-sur-Avre.

Etaient présents les délégués suivants : GAUTIER Francis, QUESNEY Lysiane, CHAMPAUZAS Florence, LECLERE Régis, NÉANT Jocelyne, MARESCAL Myriam, CORNILLE-DUTREMÉE Anne, GALICHET Samuel.

Absent excusé : Néant.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur GAUTIER Francis, Président, qui, après l'appel nominal a déclaré installer MM. GAUTIER Francis, QUESNEY Lysiane, CHAMPAUZAS Florence, LECLERE Régis, NÉANT Jocelyne, MARESCAL Myriam, CORNILLE-DUTREMÉE Anne, GALICHET Samuel dans leurs fonctions de délégués.

Madame NÉANT Jocelyne, la plus âgée des membres du comité syndical, a pris ensuite la présidence.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire Monsieur LECLERE Régis.

Le comité syndical a désigné deux assesseurs : Madame CHAMPAUZAS Florence et Madame CORNILLE-DUTREMÉE Anne.

ELECTION DU PRÉSIDENT

Madame NÉANT Jocelyne invite le Comité syndical à procéder, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin.

Candidat : Monsieur GAUTIER Francis

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A déduire bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Ont obtenu :

Monsieur GAUTIER Francis : huit voix (8)

Monsieur GAUTIER Francis ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur GAUTIER Francis à l'élection d'un vice-président.

Premier tour de scrutin.

Candidat : Madame NÉANT Jocelyne

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A déduire bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Ont obtenu :
Madame NÉANT Jocelyne : huit voix (8)

Madame NÉANT Jocelyne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un secrétaire.

Premier tour de scrutin.

Candidat : Monsieur LECLERE Régis

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :


Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A déduire bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Ont obtenu :
Monsieur LECLERE Régis : huit voix (8)

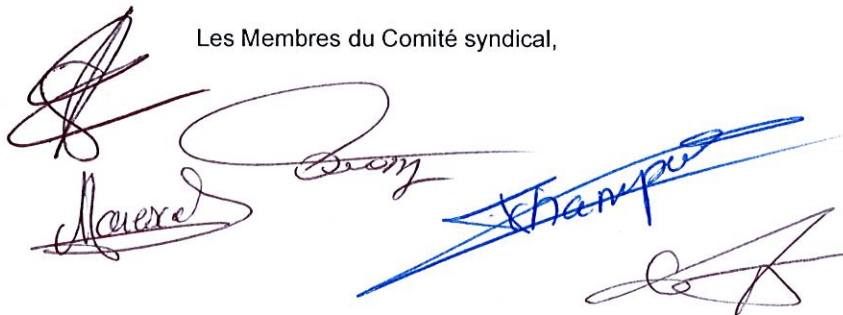
Monsieur LECLERE Régis ayant obtenu la majorité absolue ~~relative~~ a été proclamé Secrétaire et a été immédiatement installé.

Signature des membres présents :

Le Doyen d'âge du Comité syndical,



Les Membres du Comité syndical,



Le Secrétaire,



Le Président,

